Service de broyage des déchets végétaux des particuliers

Gmva

Auteur :

Pibs Ii - 30, Rue Alfred Kastler
Bp 70206
56006 Vannes
Voir le site internet
Clement Le Caer
c.lecaer@gmvagglo.bzh

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération est née de la fusion de la Communauté de Communes du Loch, de la Communauté de Communes de la Presqu'Ile de Rhuys et de Vannes Agglo, au 1er janvier 2017. Labellisée en 2015 territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, la collectivité a contractualisé avec l'Ademe en juin 2017 pour se lancer dans un programme d'actions ambitieux et ainsi s'engager en faveur de l'économie circulaire, sociale et solidaire.

Les réflexions concernant la production et la valorisation des déchets végétaux par les particuliers existent depuis plusieurs années sur le territoire (notamment avec la promotion du compostage individuel et du compostage collectif) mais la volonté de fournir une meilleure information des usagers sur les différentes pratiques de jardinage au naturel et une aide technique ont émergé. Le broyage des petits branchages et tailles de haies présente de nombreux atouts pour les habitants et la collectivité.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Vannes Agglo a lancé depuis mai 2016 un service de broyage de déchets verts auprès des usagers, avec la volonté de réserver le marché à une structure d'insertion par l'emploi.

Ceci afin de répondre aux objectifs suivants :

- respecter les réglementations en matière de réduction des déchets à la source et de valorisation organique
- soulager les déchèteries de son territoire qui reçoivent des tonnages de déchets verts de plus en plus importants,

La création du guide « Mon Jardin Zéro Déchet » édité à la même période permet de sensibiliser le grand public et les entreprises sur les bons comportements à adopter.

Résultats quantitatifs

Broyage à domicile :

	2016	2017	2018	2019*
Usagers	67	108	148	77
Volumes (en m3)	262	600	674	362
Quantités estimées (tonnes)**	37	84	94	51

*Au 31 mai 2019

** Hypothèse : 0,14 t / m3

Broyage dans les communes :

	2016	2017	2018
Usagers	119	129	113
Volumes (en m3)	133	135	115
Quantités estimées (tonnes)**	19	19	16

** Hypothèse : 0,14 t / m3

Résultats qualitatifs

Si le service à domicile est apprécié et rencontre un grand succès auprès des utilisateurs, le service de permanences dans les communes n'est pas à la hauteur des attentes en termes d'utilisation.

Face au manque d'inscriptions lors des permanences sur le domaine public, il a été décidé de ne pas reconduire ces dernières (115m3 broyés sur le domaine public en 2018 contre 674m3 broyés via le service de broyage à domicile). Ainsi, à compter de l'automne 2018, les permanences dans les communes ont été définitivement stoppées.

Malgré tout, l'agglomération souhaite répondre aux besoins des communes qui veulent organiser des opérations de broyage lors de leurs événements publics : bourses aux plantes, foires aux végétaux, trocs de graines ou encore vide-jardin, collecte des sapins de noël, etc… C'est l'occasion pour les habitants de déposer leurs végétaux et de récupérer du broyat pour le jardin ou le compost.

MISE EN OEUVRE

Planning

Ce service de broyage est assuré de deux façons :

Pour le service de broyage à domicile, les particuliers ont la possibilité de se grouper entre voisins, dans le cadre d'un service payant (33 EUR/heure).

Afin de faire profiter le plus grand nombre de foyers, ce service est limité à une ou deux prestations par an et par foyer maximum. Afin de réduire le coût horaire ainsi facturé, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération envisage de prendre en charge une partie du coût facturé à l'usager. La collectivité statuera sur les tarifs d'ici le mois de décembre 2019.

Le service de broyage lors d'évènements publics sera proposé gratuitement aux communes, à raison d'une ou deux interventions par an/maximum. La durée maximale d'une prestation sera de trois heures.

Les usagers pourront bénéficier du service sans inscription préalable ; sauf dans le cas d'une prise en charge préalable des inscriptions par la mairie en charge de l'évènement. Il est précisé que le volume de végétaux sera limité à 2 m3/foyer.

Moyens financiers

Le broyeur a été acheté par l'agglomération (17 450 EUR) à la SAS Le Normand de Theix-Noyalo (56).

Les frais d'entretien et de fonctionnement du matériel sont pris en charge par la collectivité (carburant, assurance, immatriculation, contrôle, vérification et réparation du matériel).

Moyens techniques

Depuis le lancement en 2016, la prestation de broyage est confiée à une entreprise adaptée qui permet à des travailleurs en situation de handicap d'accéder à l'emploi.

Le suivi du marché, la facturation des prestations et les réclamations sont gérés par un agent du service déchets.

L'enregistrement des inscriptions et la transmission au prestataire sont assurés par une assistante du service déchets.

Partenaires mobilisés

ADEME : partenaire financier

Région : partenaire financier

Département : partenaire financier

Pro Net Services : Titulaire du marché de prestation de broyage de mai 2016 à octobre 2019.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Le coût modéré de la prestation à domicile encourage les habitants au broyage et à la valorisation des végétaux.

Il n'existe pas de réelle concurrence envers les professionnels du paysage qui ont souvent la charge de faire évacuer les déchets produits chez leurs clients. Ce service proposé par la collectivité vient uniquement en complément de leur activité.

Par ailleurs, la remise d'une fiche d'intervention au client après chaque prestation permet de diminuer le nombre de réclamations et de faciliter leur résolution. Les fiches d'intervention détaillent le jour, l'heure et la durée de l'intervention ainsi que d'éventuelles remarques. Elles sont produites en trois exemplaires, à destination du client, du prestataire et de l'agglomération.

Difficultés rencontrées

Les difficultés résidaient essentiellement dans le service proposé lors des permanences dans les communes. Les créneaux proposés étaient nombreux mais le taux de remplissage restait faible : les habitants ont des contraintes pour programmer la taille de leurs végétaux, réserver un créneau puis déplacer leurs déchets.

Mots clés

VALORISATION ORGANIQUE | IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT | BROYEUR | MENAGE | JARDIN INDIVIDUEL, ESPACE VERT | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Novembre 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Pierre-Marie ROUSSEAU
pierre-marie.rousseau@ademe.fr
Direction régionale Bretagne